

# PROCÈS-VERBAL

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2021 À 20H15

Date de convocation : 2 septembre 2021  
Nombre de conseillers : en exercice : 13

Date d'affichage : 2 septembre 2021  
Présents : 11  
Votants : 12

L'an deux mille vingt et un, le sept septembre à 20h15, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Denis CHOPIN.

Étaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoint, Nathalie BRILLARD, David GILBERT, Guillaume LALOE, Isabelle JEHAN, Christèle HARDY, Pierrick BARON, Maëlig LE DU, Conseillers.

Étaient absentes excusées : Catherine DOMAGNE a donné son pouvoir à Denis CHOPIN, Florence GELOIN

Secrétaire de séance : Franck BRYON

### ORDRE DU JOUR :

#### Finances

- 1/ Subvention Association GJBF 2021
- 2/ Subvention Centre de loisirs Luitré
- 3/ Wifi Mairie – Salle Lancelot
- 4/ Relais intercommunal parents assistants maternels enfants (RIPAME) : dépenses d'investissement
- 5/ Achat de poches incendie dans le cadre de la mise en sécurité

#### Administration générale

- 6/ Ramassage scolaire : convention de délégation de compétences pour l'organisation du service régulier public routier crée pour assurer le transport scolaire
- 7/ Projet Terrain multisports
- 8/ Compte-rendu aménagement urbain et paysager
- 9/ Projet Patrimoine en collaboration avec la SPL Tourisme de Fougères
- 10/ Recensement voirie communale 2021
- 11/ Retour sur le fonctionnement du distributeur de pain
- 12/ Rapport sur la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC)

#### Ressources humaines

- 13/ Vœu Santé au travail CDG35

#### Marchés Publics

- 14/ Marché cimetière n°2 avec préau d'accueil
- 15/ Marché de travaux pour la construction d'une habitation lotissement Le Couesnon

Questions diverses

- Désignation du secrétaire de séance
- Lecture des pouvoirs : Catherine DOMAGNE a donné son pouvoir à Denis CHOPIN

- Monsieur Le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 5 juillet 2021.  
Le compte-rendu est **adopté à l'unanimité des présents.**

## FINANCES

### 1/ SUBVENTION ASSOCIATION GJBF 2021

Monsieur Le Maire sollicite le conseil municipal pour attribuer une subvention communale au GJBF.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **DECIDE** d'accorder la subvention suivante pour l'année 2021 :

**Associations communales et intercommunales :**

Nom de l'Association	Montant délibéré
Groupement des jeunes du Bocage Fougerais (GJBF) 1.80 x 615 habitants	1 107.00 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :**

- ACCORDE** la subvention ci-dessus au GJBF
- AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Celle-ci n'avait été votée en avril 2021 dans l'attente de précision sur l'état des comptes.

Mr CHOPIN a reconstruit MR MOREAU, Président du GJBF début juillet, les éclaircissements ont été apportés.

### 2/ SUBVENTION CENTRE DE LOISIRS DE LUITRÉ

Monsieur Le Maire invite les élus à se positionner sur la participation octroyée à l'association Familles Rurales de Luitré au titre du fonctionnement de l'Accueil de Loisirs RIBAMBELLE de Luitré

Par délibération n°32/2018, les modalités étaient fixées jusqu'à la fin de l'année 2020.

Pour 2021, il est nécessaire de délibérer à nouveau.

**Aide attribuée 8.75 € par jour et par enfant**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :**

- **DECIDE** de poursuivre l'attribution de cette subvention à l'association Familles rurales de Luitré et de maintenir les modalités de calcul de cette subvention
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

### 3/ WIFI MAIRIE – SALLE LANCELOT

L'entreprise ADEMIS, 11 rue Jules Ferry 35 300 Fougères a été sollicitée pour installer le point d'accès wifi (accès données Mairie) à la salle des fêtes Lancelot.

Le montant de l'installation s'élève à 131.67 € HT.

Cette dépense sera imputée à la section d'investissement du budget de la commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :**

- **VALIDE** la dépense auprès de l'entreprise ADEMIS de Fougères pour la somme de 131.67 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

#### **4/ RELAIS INTERCOMMUNAL PARENTS ASSISTANTS MATERNELS ENFANTS (RIPAME) : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

##### *Rappel Délibération*

**OBJET DE LA DELIBERATION N°69/2021 : PROJET REHABILITATION LOCAUX RIPAME : CHOIX DE LA MAITRISE D'OEUVRE**

*Suite à la réunion du RIPAME des 7 lieux de janvier 2021, la commune de La Selle-en-Luitré a connaissance de la subvention accordée par La CAF*

**46 788.48 € HT de subvention pour un investissement de 92 044.70 € HT (Plafond).**

*La commission (en lien avec le social et la petite enfance) s'est réunie pour affiner le projet de réhabilitation des locaux RIPAME.*

*Madame Florence GELOIN, 2<sup>ème</sup> adjointe a présenté le coût prévisionnel des travaux et le coût de maîtrise d'œuvre de Mme Meur Perceptions d'intérieur.*

*Monsieur Le Maire sollicite le conseil municipal afin de se positionner,*

*La question suivante est posée : Est-ce que tous les élus sont d'accord pour engager un projet de réhabilitation des locaux RIPAME à l'étage de la Mairie ?*

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :*

- **DONNE SON ACCORD** pour lancer le projet de réhabilitation des locaux à l'étage de la Mairie,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

*Concernant la maîtrise d'œuvre, Le Code de la commande publique(CCP) offre la possibilité au Maire de recourir à un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable, c'est-à-dire un achat de gré à gré. Le Maire peut attribuer un marché à une entreprise pour répondre à un besoin dont la valeur est estimée est inférieure à 40 000 € HT. Aussi, Le Maire doit veiller à choisir une offre pertinente, à faire une bonne utilisation des deniers publics et à ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin. Elle doit choisir une offre financièrement raisonnable et cohérente avec la nature de la prestation.*

*Dans ce cadre, Monsieur Le Maire propose la maîtrise d'œuvre Perceptions d'intérieur de St Georges de Chesné, représentée par Mme Meur.*

*Un contrat de maîtrise d'œuvre a été rédigé au préalable afin de sécuriser le partenariat (seuil en-dessous de 40 000 € HT)*

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :*

- **RETIENT** la maîtrise d'œuvre Perceptions d'Intérieur 7 rue du général 35 140 St Georges de Chesné, avec un montant de rémunération pour la mission complète de 7 250 € HT. Les honoraires prévus au contrat de maîtrise d'œuvre s'appliquent uniquement sur le projet de réhabilitation des locaux RIPAME d'un montant estimé d'environ 80 000.00 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

.....  
Mme GELOIN et Mme JEHAN ont lancé les commandes de matériels dans le cadre de l'investissement du RIPAME.

Une première estimation avait été réalisée afin de déposer la demande de subvention globale auprès de la CAF (Mairie de Laignelet : porteur de projets).

La subvention a été accordée pour la somme de 46 788.48 € HT pour un plafond d'investissement de 92 044.70 € HT.

- ✓ Devis WESCO : Poupées + Tapis : 263.90 € HT
- ✓ Devis Majuscule : jeux + fournitures : 812.39 € HT

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :**

- **VALIDE** la dépense globale de 1 076.29 € HT auprès des fournisseurs WESCO à Cérizay et MAJUSCULE à Fougères.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

En outre, Mme Isabelle JEHAN sollicite le conseil municipal pour que les assistantes maternelles puissent utiliser la salle Morgane en dehors des ateliers organisés dans le cadre du Ripame.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :**

- **APPROUVE** la demande de Mme Isabelle JEHAN
- **AUTORISE** l'accès de la salle Morgane aux assistantes maternelles en dehors des ateliers organisés dans le cadre du Ripame dans le respect des règles sanitaires en place,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

## **5/ ACHAT DE POCHE INCENDIE DANS LE CADRE DE LA MISE EN SÉCURITÉ**

*M. Pierrieck BARON , rapporteur*

*Rappel Délibération*

**OBJET DE LA DELIBERATION N°29/2021 : DOTATION EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) : EQUIPEMENT DE DEFENSE INCENDIE**

*Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)*

*Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT*

*Vu le budget communal,*

*Monsieur le Maire expose que le projet d'équipement de défense incendie, la commune prévoit la mise en place de deux citernes souples aux lieux-dits Vaux et Chérine (travaux de mise en œuvre, poches et branchement eaux à prévoir) ainsi que la création de poteaux incendie au lieu-dit L'Epine et dont le coût prévisionnel s'élève à 27 741.60 € HT soit 33 289.92 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).*

**PLAN DE FINANCEMENT 2021 EQUIPEMENTS DE DEFENSE INCENDIE**

<b>DEPENSES</b>	<b>Montant € HT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montant € HT</b>
<i>Devis n°155680.1 du 11/03/21 Extension AEP pour deux citernes souples Ld Vaux et Chérine (6 281.80 € HT l'unité)</i>	<b>12 563.60 €</b>	<i>Subvention 40%</i>	<b>11 096.64 €</b>
<i>Devis N° 837070321 Aris Bretagne 2 citernes souples incendie (2 200.00 € l'unité)</i>	<b>4 400.00 €</b>	<i>Autofinancement</i>	<b>16 644.96 €</b>
<i>Devis N° Syndicat de voirie Mise en œuvre des 2 citernes souples (4 085.00 € l'unité)</i>	<b>8 170.00 €</b>		
<i>Devis N° IVN0004 STGS Fourniture et pose d'un poteau incendie</i>	<b>2 608.00 €</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>27 741.60 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>27 741.60 e</b>

*L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :*

<i>Date prévisionnelle de signature des marchés ou devis *</i>	<b>06/2021</b>
<i>Date prévisionnelle de démarrage des travaux *</i>	<b>07/2021</b>
<i>Date prévisionnelle de fin de l'opération *</i>	<b>09/2021</b>
<i>Date prévisionnelle de fin des paiements</i>	<b>10/2021</b>

*Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :*

**1. Dossier de base**

**1.1. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée**

**1.2. La présente délibération du conseil municipal (ou de l'organe délibérant de l'EPCI) adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement**

**1.3. Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus**

**1.4. Le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus**

**1.5. L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus**

**1.6. Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet (modèle ci-joint).**

**1.7. Relevé d'identité bancaire original**

**1.8. Numéro SIRET de la collectivité**

**2. Pièces supplémentaires (le cas échéant)**

**2.1 Acquisitions immobilières**

*Le plan de de situation, le plan cadastral. Dans le cas où l'acquisition du terrain est déjà réalisée, le titre de propriété et la justification de son caractère onéreux*

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide (modalités du vote à préciser) :*

- **ARRETE** le projet mise en place de deux citernes souples aux lieux-dits Vaux et Chérine (travaux de mise en œuvre, poches et branchement eaux à prévoir) ainsi que la création de poteaux incendie au lieu-dit L'Epine sur la commune,
- **ADOpte** le plan de financement exposé ci-dessous,
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- **AUTORISE M. le Maire** à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

.....

**La DETR ne nous a pas été attribuée** pour le projet de mise en place de deux citernes souples aux lieux-dits Vaux et Chérine (travaux de mise en œuvre, poches et branchement eaux à prévoir) Néanmoins, il est nécessaire de le faire pour appliquer la réglementation en accord avec les permis de construire obtenus dans ces deux lieux-dits.

Deux entreprises ont transmis leurs devis :

- ✓ L'entreprise DIVA PLASTIQUES, le Mas de Merie 12260 Villeneuve d'Aveyron : 3 996.50 € HT
- ✓ L'entreprise Abris BRETAGNE, 15 rue de verdun, 56 100 Lorient : 4 400.00 € HT

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :**

- **RETIENT** L'entreprise DIVA PLASTIQUES le Mas de Merie de Villeneuve d'Aveyron, pour la somme de 3 996.50 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

La mise en place de ses poches sera réalisée par le syndicat de voirie.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **6/ RAMASSAGE SCOLAIRE : CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES POUR L'ORGANISATION DU SERVICE RÉGULIER PUBLIC ROUTIER CRÉÉ POUR ASSURER LE TRANSPORT SCOLAIRE**

Par délibération n°2017-258 en date du 20 novembre 2017, Fougères Agglomération a confié la gestion des transports scolaires à des autorités organisatrices de seconds rangs selon un dispositif dit « de réemploi » ou autonome défini par une convention cadre.

L'école privée en regroupement pédagogique intercommunal de Luitré-Dompierre et La Selle-en-Luitré bénéficiait d'un transport dit « de réemploi ». Ainsi Fougères Agglomération confiait :

- A la Région Bretagne l'organisation du transport des élèves de l'élémentaire au réemploi d'un circuit organisé pour les élèves du secondaire.
- A l'entente intercommunale Luitré-Dompierre, La Selle-en-Luitré la gestion administrative du transport et l'accompagnement des élèves.

A la demande des services de la Région, l'organisation des transports scolaires sera modifiée de la façon suivante :

-Les trois navettes entre les trois sites scolaires seront maintenues dans le plan du transport régional et ainsi s'intègre dans le cadre conventionnel actuel à savoir :

-La convention de délégation de transport scolaire confiée à la Région Bretagne

Et

-La convention cadre dit de « réemploi » à l'entente intercommunale Luitré-Dompierre et La Selle-en-Luitré.

-Le ramassage scolaire, historiquement effectué en campagne serait assuré par délégation de Fougères Agglomération vers l'entente intercommunale de Luitré-Dompierre et La Selle-en-Luitré dans le cadre de la convention dit « autonome ».

Celle-ci définit les caractéristiques d'organisation de ce service public de transport d'élèves destiné à la desserte des écoles primaires de Luitré-Dompierre et La Selle-en-Luitré :

- La mise en œuvre de véhicules d'une capacité suffisante et dans le respect de la réglementation en vigueur
- Le nombre et l'itinéraire de lignes
- Le rôle de l'accompagnateur
- Les modalités de calcul des subventions accordées par Fougères Agglomération (l'estimation maximum pour l'année scolaire 2021-2020 étant de 22 069.80 €°

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :**

- **APPROUVE** la convention de délégation, de compétences pour l'organisation d'un service régulier public routier crée pour assurer, à titre principal et à l'intention des élèves, la desserte des établissements scolaires (application de l'article L3111-9 DU Code des Transports) Service autonome. La présente convention est conclue pour l'année scolaire 2021-2022 et est renouvelable par tacite reconduction chaque année scolaire suivante
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

## **7/ PROJET TERRAIN MULTISPORTS**

Le 26 août dernier, une réunion s'est tenue en présence de l'Atelier Bouvier Environnement pour échanger sur sa mission et sur le projet Terrain Multisports.

Monsieur Le Maire a réalisé le compte-rendu de l'entretien avec l'Atelier Bouvier Environnement du jeudi 26/08/21.

Monsieur BOUVIER a pris note des sollicitations des différents conseillers pour créer un projet de terrain multisports.

D'ores et déjà, le conseil municipal ne considère pas justifier de déplacer le terrain de tennis dans ce nouvel équipement et poursuit sa réflexion sur l'opportunité ou pas de changer l'emplacement du terrain de foot.

Monsieur Denis TALIGOT précise que le projet éventuel de réaffecter le terrain de foot dans un projet de biodiversité à objectif pédagogique ne sera approfondi qu'après la décision de transfert du terrain actuel ou pas.

Les élus s'interrogent fortement sur le sujet. M Bouvier, va revenir prochainement vers le conseil municipal pour leur soumettre un canevas répondant au besoin de la collectivité.

## **8/ COMPTE-RENDU AMÉNAGEMENT URBAIN ET PAYSAGER**

M Denis TALIGOT et M. David GILBERT, rapporteurs (compte-rendu réalisé par Florence GELOIN, absente excusée ce jour)

L'Atelier du Marais a porté une bonne réflexion, le sujet est bien abordé, l'approche et les idées sont plutôt satisfaisantes.

Trois zones principales sont remaniées dans ce projet : l'entrée du bourg par la D22 jusqu'au parking de l'ancienne Selloise, le cœur de bourg, le parking descendant vers le Couesnon jusqu'à l'aire d'accueil pour la liaison douce vers la voie verte.

L'étude a aussi été menée dans le but de sécuriser le centre bourg avec notamment un aménagement contraignant à réduire la vitesse (zone limitée à 20 km/h) et panneau de « cédez le passage à la circulation venant en sens inverse ». Le giratoire « parterre en pierres » devant l'ancienne mairie serait supprimé pour installer un système de giratoire plus à plat devant être contourné par les voitures mais facilitant l'accès aux poids lourds et cars.

Les espaces piétons et la voirie sont requalifiés et différenciés : revêtements différents pour les aménagements piétons ou de stationnements, zones pavées pour la voirie.

Certains élus s'interroge quant à la durée de vie des pavés sur la voirie, on voit bien actuellement que les zones pavées actuelles vieillissent (les pavés s'enfoncent, s'écartent par le passage des véhicules lourds...).

Il faudra définir et s'assurer des bons choix de matériaux pour :

. Les zones piétonnières : sable stabilisé ?

. La voirie et stationnement : type approprié de pavage

L'aménagement du parking actuel descendant au Couesnon et le double sens de circulation prévu, entraîneront-ils une diminution du nombre de stationnement ?

Les idées d'aménagement de l'espace d'accueil de la liaison douce tournées vers une création d'espace naturel et ludique sont plaisantes et intéressantes.

A voir s'il sera possible de « creuser » la parcelle au bord du Couesnon pour créer une zone humide et de biodiversité.

Cet espace vert et de détente pourrait accueillir des bancs, tables, des structures ludiques.

Les recommandations et conseils apportés dans le document d'étude sont à retenir (plantations à ne pas choisir...).

L'aménagement global se fera en plusieurs phases, il faudra définir les priorités. (Peut-être démarrer par l'aménagement de l'aire naturelle en vue de la liaison douce vers la voie verte).

David GILBERT souligne l'importance de travailler toutes les entrées de bourg, les élus doivent le rappeler au cabinet d'études.

Les prochaines étapes et des estimations chiffrées nous permettront de mieux appréhender l'ampleur du projet...

Les élus sont globalement favorables à l'étude réalisée. Le travail de réflexion se poursuit.

Une prochaine réunion avec l'Atelier du Marais est prévu le **Jeudi 23/09/2021** à 18h00.

## **9/ PROJET PATRIMOINE EN COLLABORATION AVEC SPL TOURISME DE FOGÈRES**

**Rappel du Procès-verbal du 05.07.2021.**

**Vendredi 2 juillet à 14h00, Mr DELAMARCHE, Office du tourisme Destination Fougères, a rencontré la secrétaire de mairie pour la mise en place d'un cahier des charges pour l'étude patrimoniale concernant la collection d'anciens outils de M Langlois.**

**La commune s'interroge sur l'achat de la collection d'anciens outils. Comment la valoriser dans un budget touristique ? Quelles seront les retombées, la notoriété attendues .... ? Sans engagement financier de grande ampleur.**

### **1<sup>ère</sup> question**

**L'interrogation se portera autour de la collection. Une visite sur place sera obligatoire. La commune sollicitera une expertise à valoriser (Quelles est sa valeur touristique, l'intérêt patrimonial ?)**

### **2<sup>ème</sup> question**

**L'interrogation se portera sur l'exposition éventuelle sur la commune. Un diagnostic patrimonial sera réalisé. Est-ce que la commune aura la capacité d'accueillir un projet touristique ?**

### **3<sup>ème</sup> question**

**Une proposition de scénarios pour la valorisation sera sollicitée auprès des bureaux d'études.**

### **4<sup>ème</sup> question**

**Une étude financière (fonctionnement et investissement) sera chiffrée. Ce sera un outil d'aide à la décision.**

**Voici le calendrier envisagé :**

**Sept 2021 : Finaliser le cahier de charges**

**Oct 2021 : Lecture du cahier des charges par une commission et l'association CSell'histoire et Patrimoine puis envoi de la consultation aux bureaux d'études**

**Une prochaine rencontre est prévu le 26 août 2021 à 14h00 avec la présence de la secrétaire de mairie.**

.....

Le 26 août dernier, Monsieur DELAMARCHE, Directeur de l'Office du Tourisme Destination Fougères et Mme TALIGOT, secrétaire de mairie, se sont rencontrés pour affiner les besoins à prendre en compte pour le cahier des charges à élaborer. Celui-ci sera prêt début de semaine 38.

Il pourra ensuite être publié pour mise en concurrence des bureaux d'études dans le cadre d'une prestation intellectuelle, sous réserve de l'obtention de subventions.

## **10/ RECENSEMENT VOIRIE COMMUNALE 2021**

Tous les ans un point doit être réalisé sur le recensement de la voirie communal (linéaire).

**Cette année, aucune modification n'est à prendre en compte.**

Détail des voies dans le domaine public communal :

- 28 voies à caractère de chemin : 22 492 ml
- 10 voies à caractère de rue : 2 200 ml
- 7 voies à caractère de place : 1 342 ml

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **CONFIRME** le linéaire de voirie communale à 26 034 ml. Le tableau de classement des voies dans le domaine public communal sera ainsi modifié.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

## **11/ RETOUR SUR LE FONCTIONNEMENT DU DISTRIBUTEUR DE PAIN**

Le distributeur de pain est à disposition des administrés depuis le mois de mai 2021.

Pour l'instant, le premier bilan réalisé fin août 2021, n'est pas satisfaisant ; mais plusieurs dysfonctionnements au niveau de l'approvisionnement.

D'autre part, le conseil municipal est tout à fait conscient du service apporté aux Sellois et se penchera sur le sujet suivant les performances du prochain trimestre.

## **12/ RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)**

La Commission Locale d'Évaluation du Transfert de Charges s'est réunie le 26 mai 2021. Le rôle de la Commission est de se prononcer sur la méthode et le coût des transferts des Communes vers l'E.P.C.I. ou inversement.

Le 26 mai, était à l'ordre du jour le transfert de 9 bibliothèques gérées auparavant par les communes de Louvigné du désert, Saint Georges de Reintembault, Rives du Couesnon (qui regroupe les communes de Saint Jean sur Couesnon, Saint Marc sur Couesnon, Saint Georges de Chesné et Vendel), La Bazouge du Désert, Poilley et Saint Ouen des Alleux.

Le rapport issu des débats de la CLETC est joint à la présente délibération.

Vu le IV de l'article 1609 nonies C-IV du CGI ;

Vu le rapport validé par la CLECT en date du 26 mai 2021 ;

Considérant que ce rapport établi par la CLETC doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des Conseils Municipaux ;

Entendu le présent exposé,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** le rapport de la CLETC concernant le transfert des bibliothèques des communes de Louvigné du Désert, Saint Georges de Reintembault, Rives du Couesnon, La Bazouge du Désert, Poilley et Saint Ouen des Alleux.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **13/ VŒU SANTÉ AU TRAVAIL CDG35**

Lors des rencontres des Maires employeurs de ce dernier semestre dans les 18 intercommunalités d'Ille-et-Vilaine, des échanges ont eu lieu sur **les difficultés rencontrés par le CDG 35 pour assurer le secrétariat des instances médicales et proposer un service de médecine du travail à la hauteur des sollicitations des collectivités.**

Dès octobre 2021, à priori, le CDG 35 ne pourra plus réunir assez de médecins pour siéger dans les Commissions de Réforme qui statuent sur les dossiers médicaux des agents. Les Conséquences humaines et financières seront importantes pour les personnes et les collectivités employeuses.

Beaucoup de Maires ont exprimé leur soutien aux initiatives du CDG 35 pour faire bouger les lignes afin d'apporter des solutions à court et moyen terme. Certains ont même suggéré de rédiger un vœu pour le soutenir et le transmettre aux autorités compétentes.

Le CDG 35 a rédigé une note détaillée (ci-jointe) sur le contexte et propose d'adopter un vœu qui sollicite :

- Une refonte du fonctionnement des instances médicales et des actions de sensibilisation des médecins généralistes et experts pour y participer
- Un renforcement du statut des infirmières en santé au travail, comme dans le secteur privé
- Un allègement des conditions de recrutement des médecins de prévention

Ce vœu est transmis à l'association des maires d'Ille-et-Vilaine, à l'association des maires ruraux d'Ille-et-Vilaine, aux 333 Maires et 18 Présidents d'intercommunalités, au Président de la Région, du département et du SDIS. Il est également adressé aux Parlementaires pour donner suite aux débats sur ce sujet et encourager à des évolutions législatives rapides pour assurer la continuité des services.

Un exemplaire a aussi été envoyé aux instances nationales consultatives sur les questions en ressources humaines : la Fédération Nationale des CDG et le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale tout particulièrement.

Le CDG 35 est conscient de l'importance des instances médicales et notamment des commissions de réforme dont il assure le secrétariat depuis 15 ans sous l'autorité du Préfet, et de la médecine de prévention dont le service a été créé au début des années quatre-vingt en Ille-et-Vilaine.

**Cette sollicitation marque donc la nécessité d'un mouvement d'envergure pour en assurer la continuité dans l'intérêt des agents et des collectivités.**

Il est donc proposé aux membres du conseil d'adopter le vœu suivant :

Dans le cadre de ce vœu sur la santé au travail des agents territoriaux, il est ainsi demandé :

#### **Pour les instances médicales :**

- Un allègement du nombre de membres présents et notamment de médecins pour les commissions de réforme
- Une revalorisation et une harmonisation des indemnités pour les médecins qui siègent dans les commissions de réformes des 3 fonctions publiques

- Une action de communication d'envergure menée par l'État auprès des médecins généralistes pour les inviter à siéger au sein des instances médicales
- Pour les expertises, des actions de communication et de formation des praticiens en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et les Ordres départementaux des médecins.

Pour la médecine de prévention :

- Une adaptation du statut des infirmières de santé au travail pour qu'elles puissent réaliser les visites d'embauche, comme dans le secteur privé.
- Permettre aux médecins qui exercent déjà et qui souhaitent se reconvertir ou diversifier leurs activités d'exercer dans la prévention en facilitant le mode d'accès à cette spécialité
- Une revalorisation de la grille salariale des médecins en santé au travail pour être plus en phase avec l'état du marché
- Rendre obligatoire un stage de 6 mois pour les internes en médecine dans un service de santé au travail

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :**

- **ADOpte** Le vœu détaillé ci-dessus
- **SOUTIENT** la démarche afin de réduire les difficultés rencontrées dans le cadre de la santé au travail,
- **AURORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision**

**MARCHES PUBLICS**

**14/ MARCHÉ CIMETIÈRE N°2 AVEC PRÉAU D'ACCUEIL**

M. Denis CHOPIN, rapporteur

Les travaux ont repris suite aux congés d'été.

Comme annoncé avant l'été, il s'est avéré que suite au COVID-19, les entreprises n'ont pas reçues leurs matériaux dans un délai imparti, ce qui occasionne un retard dans l'exécution du chantier bousculant le planning prévisionnel.

Plusieurs anomalies ont été observées dans la réalisation de certains travaux. En accord, avec M. BOUVIER maître d'œuvre, la Mairie a demandé à refaire les prestations.

**15/ MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION LOTISSEMENT LE COUESNON**

M. Franck BRYON, rapporteur

La date limite de réception des offres était le vendredi 30 juillet 2021 à 12h00.

Sur la plateforme Mégalis, 21 dépôts de candidatures ont été réalisés.

Une première approche chiffrée a été réalisée par M. Franck BRYON afin de visualiser un coût global prévisionnel.

La réunion de remise de l'analyse des offres est prévue le jeudi 16 septembre 2021 à 18h00, en présence de M. LAIGRE, maître d'œuvre.

## QUESTIONS DIVERSES

### ✓ Subventions

**Dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) :** les deux dossiers n'ont pas été retenus.

**Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) :** La commune a déposé dans ce cadre, un plan de financement prévoyant une dépense de 56 755.68 € HT avec une sollicitation de DSIL à hauteur de 80% 45 404.54 € HT. Par arrêté du 17 mai 2021, la Préfecture accorde une subvention à hauteur de 60% (34 053.41 €). La commune de La Selle-en-Luitré en collaboration avec Mme GESLOT du Pays de Fougères, sont en attente d'un devis plus affiné.

**Répartition des amendes de Police :** La commission permanente du Conseil Départemental a octroyé 621 € pour une dépense prévue de 8 849.00 €.

- ✓ **Vœux du Maire 2022 :** Prévu le dimanche 16 janvier 2022 à 10h00. Ce sera l'occasion pour la Municipalité de rendre hommage à M. DESHAYES pour ses 31 années d'investissement au sein de la commune.
- ✓ **Peintures extérieures des bâtiments communaux :** L'entreprise COUPE a réalisé sa prestation en intégralité.
- ✓ **Point finances :** Un état des comptes des différents budgets a été exécuté au 30 juin 2021. Rien à signaler pour le bilan à mi-parcours.
- ✓ **Gens du VOYAGE :** Le lundi 30 août dernier, Monsieur Denis CHOPIN a rencontré les habitants de la zone de l'Aumallerie afin de recenser les problématiques existantes. Ces derniers ont rédigé un courrier à l'attention de M. MANCEAU, Président de Fougères Agglomération, afin d'exposer leurs difficultés. Une rencontre est fixée le mercredi 15 septembre 2021.
- ✓ **Voirie :** Aux lieux-dits Chérinel, la couannerie et sur la voie verte, des panneaux de signalisations sont à mettre en place.
- ✓ **Dépôts sauvages :** Au lieu-dit La Garie, la collectivité constate sans cesse des dépôts sauvages. Un arrêté par Le Maire sera pris prochainement afin de mettre en oeuvre une surveillance pour stopper cette incivilité.
- ✓ **Ressources humaines :** Monsieur Le Maire informe les conseillers municipaux de la demande de la secrétaire de mairie, de pouvoir consacrer une partie de son temps de travail à la formation des élus et/ou agents. Monsieur Le Maire l'encourage dans cette voix et favorisera dans la mesure du possible les modalités d'organisation.

### Dates de réunions à venir :

**Mercredi 08/09 et 15/09/2021 :** Conférence sur la Colombie

**Vendredi 10/09/2021 :** Reprise Atelier RIPAME

**Samedi 11/09/2021** de 10h30 à 12h00 : Matinée portes ouvertes du Syndicat de voirie

**Jeudi 16/09/2021** à 9h30 : Réunion Plu sur le Bocage

**Jeudi 16/09/2021** à 14h00 : Réunion du réseau de secrétaires de mairie

**Jeudi 16/09/2021** à 19h30 : Réunion publique sur le PLU

**Jeudi 23/09/2021** à 18h00 : Etude requalification paysagère en présence de l'Atelier du Marais

**REGISTRE DES SIGNATURES****2021**

39	22/07/21	Finances	Devis MARY pour RIPAME 890€24 + 84€63
40	03/08/21	Urbanisme	Refus DP2100010 – M. GOUDAL – 535 Le Gros Chêne – modification garage
41	10/08/21	Urbanisme	Accord PC2100008 – M. LAZHARI – 203 Le Bas Chérinel – construction garage
42	12/08/21	Urbanisme	Refus PC2100007 – M. GARDAN – 507 La Pignonnière – 2 bâtiments photovoltaïques à usage de porcheries
43	24/08/21	Réseaux	Branchement neuf eau potable les vaux La Selle-en-Luitré – STGS - 1262.00 € HT
44	22/07/21	Finances	Devis MARY pour RIPAME 890€24 + 84€63

La séance s'est levée à 23h07

D CHOPIN

F BRYON

F GELOIN

D TALIGOT

D GILBERT

C DOMAGNE

G LALOE

N BRILLARD

M LE DU

L CARRE

I JEHAN

P BARON

C HARDY